

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 septembre 2018

**Rapporteur :
Madame Danielle GARREC**

N° 31

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 03/10/2018
- la transmission au contrôle de légalité le : 03/10/2018
(accusé de réception du 03/10/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Subventions aux associations de solidarité internationale

Les demandes de subvention des associations de solidarité internationale pour un montant de 14 000 € sont soumises à l'avis de la commission des Solidarités puis sont présentées en conseil municipal pour décision.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - d'accorder les subventions suivantes :

Ligne budgétaire 041 6574 900 : Associations de solidarité internationale

Nom de l'association	Montant en euros
Association les amis de Mélane Aider les habitants de Mélane (Cameroun) sur les plans économique, éducatif, culturel et sanitaire. Subvention de fonctionnement	2 000
CICODES (Centre d'information Cornouaillais pour un développement solidaire) Informer sur les enjeux de la solidarité internationale, comprendre les interdépendances mondiales et donner des pistes pour agir ; éduquer à la citoyenneté et à la solidarité internationale, pour comprendre le monde, déconstruire les idées reçues et participer à sa transformation ; accompagner les porteurs de projets de solidarité internationale ; fédérer les acteurs de la solidarité internationale et de défense des droits humains. Subvention de fonctionnement	5 000
Aide à l'organisation de la Fête des droits de toutes les couleurs	5 000
Association Les Cerfs-volants de Goulven Association dont le but d'apporter des soins chirurgicaux et médicaux à des enfants vivant dans des pays où il n'existe pas d'organisation de santé publique (activité exercée en pratique au Mali). Subvention de fonctionnement	2 000

2 - d'autoriser monsieur le maire à signer l'avenant n°1 à la convention du 6 juillet 2017 entre la ville de Quimper et le CICODES (Centre d'information Cornouaillais pour un développement solidaire).